



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MARS 2025

SALLE FONTAINE

Présents : MM. Mmes : Jean-Michel CATELINOIS – Guy FAYOLLE – Rita BETRANCOURT - Daniel ROLLET – Céline ARANEGA – Alain RIVIERE – Claude LOVERINI – Fabienne LORD – Catherine SEGUIN – Sylvie MORIN – Brigitte TERRAS – Brigitte FORCUI – Daniel BERNARD – Véronique HURBIN – Nathalie GLEIZE – Benoît MAIGRE – Guillaume DEPIERRE (arrivé à 18h33) - Sémi ERRIAHI – Séverine SORIANO - Sophie de DIANOUS – Christine BARSUMIAN - Jean-Luc PERILLON – Alain PECHERAND

Absents ayant donné procuration : MM. Mmes :
Georgia BRUN procuration à Nathalie GLEIZE
Chantal BELEZY procuration à Jean-Michel CATELINOIS
Michel MARTINAND procuration à Claude LOVERINI
Bernard LACOTTE procuration à Guy FAYOLLE
Romain ENTAT procuration à Guillaume DEPIERRE (à partir de 18h33)
Daniel GONZALEZ procuration à Alain PECHERAND
Absent : Mr Guillaume DEPIERRE (jusqu'à 18h33)

Secrétaire de séance : Mr Sémi ERRIAHI

Monsieur le Maire, Jean-Michel CATELINOIS, ouvre la séance à 18h00.

Il procède à l'appel nominatif des Elus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de désigner Mr Sémi ERRIAHI comme secrétaire de séance.

Vote : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (absence de G DEPIERRE et non prise en compte de la procuration de R ENTAT en l'absence de G DEPIERRE) que Mr Sémi ERRIAHI soit le secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 17 mars 2025.

Vote du Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 03 février 2025 :

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Je voudrais confirmer que je n'ai pas fait de transition de genre et donc il faudra noter « désolé » sans « e » en page 21.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : La correction sera faite.

Procède au vote : Adopté à l'unanimité (absence de G DEPIERRE et non prise en compte de la procuration de R ENTAT en l'absence de G DEPIERRE).

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 03 février 2025.

ADMINISTRATION GENERALE

1. EPA Maison de l'Enfance – Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration

FINANCES

2. Taux d'imposition 2025
3. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Budget principal de la Commune - Mise à jour
4. Approbation des comptes de gestion 2024 - Commune
5. Approbation des comptes de gestion 2024 - Budget annexe de l'eau potable
6. Approbation des comptes de gestion 2024 - Budget annexe de l'assainissement
7. Approbation des comptes de gestion 2024 - Budget annexe de la Maison de Santé
8. Désignation du Président de séance pour le Compte Administratif 2024 des budgets de la Commune, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Maison de Santé
9. Compte Administratif 2024 - Budget principal de la Commune
10. Compte Administratif 2024 - Budget annexe de l'eau potable
11. Compte Administratif 2024 - Budget annexe de l'assainissement
12. Compte Administratif 2024 - Budget annexe de la Maison de Santé
13. Affectation des résultats 2024 - Budget Principal de la Commune
14. Affectation des résultats 2024 - Budget annexe de l'eau potable
15. Affectation des résultats 2024 - Budget annexe de l'assainissement
16. Affectation des résultats 2024 - Budget annexe de la Maison de Santé
17. Vote du Budget Supplémentaire 2025 - Budget principal
18. Vote du Budget Supplémentaire 2025 - Budget annexe de l'eau potable
19. Vote du Budget Supplémentaire 2025 - Budget annexe de l'assainissement
20. Vote du Budget Supplémentaire 2025 - Budget annexe de la Maison de Santé

RESSOURCES HUMAINES

21. Création de postes
22. Mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence - Maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux à la conciergerie de Suze-la-Rousse - 2025
23. Prime exceptionnelle agents recenseurs 2025

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATION DE LA VILLE

24. Approbation de convention avec l'Association "Le Sou des écoles laïques"

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOLIDARITE

25. Mise en place d'un chantier international avec l'Association Concordia

ENFANCE JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

26. Renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes – Juin 2025

INFORMATIONS

Recensement des décisions prises par délégation

ADMINISTRATION GENERALE

1. EPA MAISON DE L'ENFANCE – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Nathalie GLEIZE

Vu l'article 4 des statuts de l'EPA Maison de l'enfance, qui prévoit que les membres du Conseil d'Administration soient désignés par le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux sur proposition du Maire ;

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Julie COQUET, représentante des parents, il convient de désigner un nouveau membre au Conseil d'Administration de l'EPA Maison de l'Enfance ;

Madame Nathalie GLEIZE, Conseillère municipale, propose de désigner Monsieur Romaric GARRET qui a fait acte de candidature.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le retrait de Madame Julie COQUET et l'intégration de Monsieur Romaric GARRET au Conseil d'Administration de l'EPA Maison de l'Enfance.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité (Absence de G DEPIERRE et non prise en compte de la procuration de R ENTAT à G DEPIERRE du fait de l'absence de G DEPIERRE)

FINANCES

2. TAUX D'IMPOSITION 2025

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L 2331-3 ;

Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B et 1636 B septies ;

Vu les Lois de finances annuelles ;

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations de compensation revenant à la commune pour l'exercice 2025 ;

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé de reconduire pour l'exercice 2025 les taux des trois impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) fixés en 2024, ainsi que la CFE.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

	Taux votés - Année 2024	Taux - Année 2025
Taxe d'habitation RS	13,42 %	13,42 %
Taxe foncière (bâti)	28.28 %	28.28 %
Taxe foncière (non bâti)	39,50 %	39,50 %
CFE	22,04 %	22,04 %

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : 22 voix pour, 5 voix contre (S de DIANOUS + C BARSUMIAN + JL PERILLON + A PECHERAND + D GONZALEZ par procuration) et 0 abstention. (Absence de G DEPIERRE et non prise en compte de la procuration de R ENTAT à G DEPIERRE du fait de l'absence de G DEPIERRE)

3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - MISE A JOUR

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu la commission des finances.

Il est nécessaire d'ajuster les crédits de paiement en fonction des crédits réalisés sur l'année 2024 de la manière ci-dessous :

Libellé de l'AP	Montant AP	CP 2023	CP 2024	Prévision CP 2025	CP 2026	CP 2027
Groupe scolaire Serre-Blanc/Pialon	7 348 278 €	349 645.08 €	2 234 623.65 €	4 714 009.27 €	50 000.00 €	
Agrandissement Musée	2 508 433 €	44 269.83 €	142 236.06 €	2 271 927.11 €	50 000.00 €	
Aménagement Mairie / Rénovation énergétique	1 523 289 €	145 099.97 €	1 258 118.66 €	120 070.37 €		
Démolition SP2003/ Aménagement parc urbain	1 878 726 €		13 580.64 €	369 519 €	1 034 000 €	461 626,36 €
Nouveau gymnase Marcel Gony	3 230 581 €		156 307.11 €	2 800 000.00 €	274 273.89 €	
RD 59 A	1 507 000 €			357 000 €	527 000 €	623 000 €

L'ensemble de ces opérations sera financé par le FCTVA et l'autofinancement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** de modifier les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement de l'année concernée indiqués dans le tableau ci-dessus.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : J'ai regardé les AP/CP sur quelques années et en particulier depuis 2023 qui correspondent au démarrage de ces projets comme le Musée, l'école et la rénovation thermique de la Mairie. Quand je regarde la somme de 2023 et la somme actuelle, je note 2 millions d'euros de plus. Il y a quand même eu des chantiers qui ont dérivé d'une manière extrêmement importante. Je n'ose même pas parler du Musée qui a quasiment doublé. Je note quand même qu'il fallait peut-être le faire mais clairement on n'a pas vraiment tenu ce qui était envisagé au départ.

Réponse de Mr Guy FAYOLLE : Pour avoir participé régulièrement aux différentes commissions sur ces sujets, il est évident que nous sommes tributaires de marchés et des propositions de coûts des entreprises. Après la guerre en Ukraine, les prix des matériaux ont énormément augmenté. Ensuite, nous faisons des prévisions sur les chantiers mais il y a un principe de réalité car il y a des dépenses qui sont inhérentes à des aléas de chantiers. Dans le cas du parking par exemple, il y a eu un surcoût de 300 000 € sur un mur de soutènement. Enfin, au regard de chacun des lots attribués en fonction des réponses des différents prestataires positionnés sur les chantiers, si nous avons fait une estimation avec des maîtres d'ouvrage qui nous orientent vers des coûts prévisionnels, on se retrouve dans certains cas avec des augmentations difficilement prévisibles puisque nous sommes bien obligés de nous adapter aux propositions sauf à déclarer l'ensemble des appels d'offres hors prévisions. Nous avons une marge de manœuvre par rapport à chaque lot. Les augmentations ont été corrigées au fur et à mesure de la connaissance de ces montants à partir de 2023. Vous pouvez estimer qu'on aurait pu éviter de le faire mais une fois que l'on a décidé de se lancer dans une programmation et que l'on a la capacité financière en autofinancement de le faire, y compris parce que sur la FCTVA nous avons des aides et des subventions qui arrivent par ailleurs, nous avons estimé que nous étions en capacité de continuer et nous l'avons fait. Si aujourd'hui on considère que les prix ne sont pas représentatifs ce qui était prévu au départ sur des chantiers de 15 millions d'euros environ, nous notons l'augmentation de certains lots. Sur le Musée, nous avons fait des choix technologiques qui nous ont permis de considérer différemment le projet initial car il était intéressant de pouvoir faire entrer la mosaïque Messié. Si nous n'avions pas fait ce choix, elle ne serait pas rentrée. Tous nos choix se justifient. Il est toujours possible de contester ces choix mais nous pensons qu'il était intéressant de le faire puisque nous étions en capacité pour assumer.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : En 2022, nous étions sur les Avant projets sommaires avant consultation et concours d'architectes. Nous étions sur 16 millions et cela fait 12 % d'augmentation. Nous nous en sortons plutôt bien. Nous étions ensemble en CAO lorsque l'on a décidé à la première ouverture des plis du Musée de renvoyer les architectes à leurs études car ils étaient partis dans des sommes astronomiques et nous avons relancé l'appel d'offres pour essayer d'être au plus près de nos objectifs. Les 12 % ne sont pas catastrophiques et ne sont pas une dérive. En montant (2 millions d'euros), cela peut interpeler mais quand vous ramenez en pourcentage d'augmentation cela est normal au vu des hausses subies depuis 2022 sur l'énergie, les matériaux, les aciers et nous ne sommes pas mauvais quand même dans les estimations. La dérive peut sembler normale dans la période actuelle.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Ce sont les chiffres du BS 2023, après le déclenchement de la guerre en Ukraine donc il était déjà possible de voir les contre-coûts. Je n'ai pas participé à l'appel d'offres sur la maîtrise d'œuvre du Musée. Effectivement nous sommes présents dans ces commissions d'appels d'offres, souvent nous validons mais nous validons le processus. Effectivement des offres nous sont présentées, elles sont étudiées par le personnel qui nous remet une étude mais nous ne participons pas à l'élaboration du cahier des charges, évidemment, notre acquiescement ne peut valoir que pour la justesse du processus.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Vous êtes d'accord lorsqu'on trouve que les notations ne sont pas conformes. Pour rappel, la notation technique est faite par la maîtrise d'œuvre, soit l'architecte ou l'ingénieur qui en a la charge mais pas par les services. On sait aussi demander des explications à l'architecte pour justifier ses notations. Ce sont les architectes qui écrivent les cahiers des charges et ils sont payés suffisamment chers pour cela. Vous trouvez tout trop cher et c'est normal, nous arrivons bientôt en 2026. Les prix sont en train de redescendre. Il faut rassurer tout le monde, 12 % d'écart sur des appels d'offres entre 2022 et 2025, même si on essaye de serrer au maximum, cela n'est pas catastrophique ni anormal.

Intervention de Mme Fabienne LORD : Je voudrais rajouter ce que j'avais pu entendre par rapport au projet de l'école avec l'ancienne gare qui avait représenté des coûts supplémentaires. Il a fallu faire des aménagements, des compléments et cela ne pouvait être prévu au programme car on ne savait pas ce que l'on allait trouver. C'est le cas aussi pour les réseaux.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : 22 voix pour, 5 voix contre (S de DIANOUS + C BARSUMIAN + JL PERILLON + A PECHERAND + D GONZALEZ par procuration) et 0 abstention. (Absence de G DEPIERRE et non prise en compte de la procuration de R ENTAT à G DEPIERRE du fait de l'absence de G DEPIERRE)

4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 - COMMUNE **Rapporteur : Guy FAYOLLE**

Le compte de gestion de l'exercice 2024, les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, pour le budget Principal de la Commune, est présenté à l'assemblée.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été faites régulièrement, Monsieur le Maire,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20420 - ST PAUL TROIS CHATEAUX

Exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DU L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	1 442 444,43		-3 814 159,12		-1 741 713,69
Financement	14 474 330,25	1 784 746,24	4 124 155,22		16 644 444,33
TOTAL I	14 349 441,82	1 784 746,24	320 330,23		13 182 725,81
II - Budgets des services à caractère administratif					
10440-ST PAUL-MAISON DE SANTÉ					
Investissement	14 372,43		-244 451,03		-229 233,44
Financement	42 212,29	22 471,90	13 823,04		54 861,94
Sous-TOTAL	78 806,87	22 471,90	-231 346,87		-179 012,88
TOTAL II	78 806,87	22 471,90	-231 346,87		-179 012,88
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
10400-ST PAUL TROIS CHATEAUX AGG					
Investissement	114 253,64		-229 041,43		-122 934,74
Financement	1 221 604,77	197 004,18	609 262,22		1 643 264,82
Sous-TOTAL	1 339 158,43	197 004,18	382 179,83		1 540 320,01
10400-ST PAUL TROIS CHATEAUX SAIZ					
Investissement	1 433 200,81		2 764 471,48		151 270,67
Financement	919 256,82	730 664,70	63 043,91		1 643 264,82
Sous-TOTAL	-444 643,91	730 664,70	1 847 515,43		653 646,04
TOTAL III	891 114,53	927 878,88	2 229 893,27		2 192 914,91
TOTAL I + II + III	16 227 343,21	2 735 689,02	2 928 776,43		17 120 650,03

Vu l'avis de la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur municipal pour le budget Principal de la Commune visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité (Absence de G DEPIERRE et non prise en compte de la procuration de R ENTAT à G DEPIERRE du fait de l'absence de G DEPIERRE)

5. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Le compte de gestion de l'exercice 2024, les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, pour le budget « Eau », est présenté à l'assemblée.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations ont été faites régulièrement, Monsieur le Maire,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ST PAUL TROIS CHATEAUX-EAUX					
Investissement	-1 401 200,00		1 364 476,45		362 276,45
Fonctionnement	937 156,30	730 866,70	83 042,70		231 132,15
Sous-Total	-464 043,91	730 866,70	1 047 519,45		652 608,04
TOTAL III	-464 043,91	730 866,70	1 047 519,45		652 608,04
TOTAL I + II + III	-464 043,91	730 866,70	1 047 519,45		652 608,04

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur municipal pour le budget « Eau » visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité (Absence de G DEPIERRE et non prise en compte de la procuration de R ENTAT à G DEPIERRE du fait de l'absence de G DEPIERRE)

6. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Le compte de gestion de l'exercice 2024, les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, pour le budget « Assainissement », est présenté à l'assemblée.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations ont été faites régulièrement, Monsieur le Maire,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ST PAUL TROIS CHATEAUX-ASS					
Investissement	104 151,66		-320 088,40		-122 936,74
Fonctionnement	1 241 004,70	197 004,10	609 262,21		1 461 264,11
Sous-Total	1 355 156,43	197 004,10	382 173,82		1 340 327,07
TOTAL III	1 355 156,43	197 004,10	382 173,82		1 340 327,07
TOTAL I + II + III	1 355 156,43	197 004,10	382 173,82		1 340 327,07

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur municipal pour le budget « Assainissement » visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité (Absence de G DEPIERRE et non prise en compte de la procuration de R ENTAT à G DEPIERRE du fait de l'absence de G DEPIERRE)

7. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Le compte de gestion de l'exercice 2024, les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, pour le budget « Maison de Santé », est présenté à l'assemblée.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations ont été faites régulièrement, Monsieur le Maire,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ET SANTE/MAISON DE SANTE					
Investissement	12 773,49		-246 466,93		-229 893,44
Fonctionnement	62 033,38	22 672,50	15 520,06		54 680,94
Sous-Total	74 806,87	22 672,50	-231 146,87		-175 012,50
TOTAL II	74 806,87	22 672,50	-231 146,87		-175 012,50
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	74 806,87	22 672,50	-231 146,87		-175 012,50

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur municipal pour le budget « Maison de Santé » visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité (Absence de G DEPIERRE et non prise en compte de la procuration de R ENTAT à G DEPIERRE du fait de l'absence de G DEPIERRE)

8. DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DES BUDGETS DE LA COMMUNE, DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA MAISON DE SANTE
Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14,

Considérant que lors des séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit nommer un président en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DESIGNER** Monsieur Guy FAYOLLE, Président de séance, en remplacement de Monsieur le Maire, pour l'adoption des comptes administratifs des budgets « Commune, « Eau Potable », « Assainissement » et « Maison de Santé » de l'exercice 2024 de la commune.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité (Absence de G DEPIERRE et non prise en compte de la procuration de R ENTAT à G DEPIERRE du fait de l'absence de G DEPIERRE)

9. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
Rapporteur : Guy FAYOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2024, établi par le Receveur municipal, comptable de la Commune ;

Vu la Commission des Finances ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2024 retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 est conforme au Compte de Gestion ;

Considérant que la parfaite concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif n'appelle aucune observation.

Après délibération, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy FAYOLLE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Jean-Michel CATELINOIS, Maire en exercice, qui ne prend pas part au vote, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré et les décisions modificatives, **à 22 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats budgétaires 2024 du budget principal de la Commune de la manière suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	INTITULE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	RAR 2024
014	ATTENUATION DE PRODUITS	3 672 771,00	3 434 607,14	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT(FONCT.)	14 508 912,95		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 643 808,00	5 222 557,46	
012	CHARGES DE PERSONNEL	9 700 000,00	9 553 784,17	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 263 487,00	4 837 201,30	
66	CHARGES FINANCIERES	96 629,00	78 901,98	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANFERTS ENTRE SECTIONS	730 000,00	652 691,43	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00	2 414,81	
68	PROVISIONS	5 000,00	405,40	
	TOTAL	39 626 607,95	23 782 563,69	

RECETTES FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	INTITULE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS	RAR 2024
002	RESULTAT REPORTE	12 690 048,95		
013	ATTENUATION DE CHARGES	55 000,00	88 299,47	
70	VENTES DE PRODUITS	771 930,00	1 208 507,29	
73	IMPOTS ET TAXES	2 546 327,00	2 519 176,00	
731	FISCALITE LOCALE	15 480 631,00	15 418 080,12	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 916 882,00	7 138 367,19	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 090 997,00	1 073 834,76	
042	OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 892,00	7 892,00	
76	PRODUITS FINANCIERS	18 900,00	4 675,14	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	285 000,00	478 131,07	
		39 863 607,95	27 936 963,04	

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	RAR 2024
001	RESULTAT REPORTE CONSOLIDE			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00		
040	OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 892,00	7 892,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	517 321,00	516 409,56	
	165 - DEPOT GARANTIE	2 671,00	3 581,69	
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	2 806 907,00	175 000,00	2 544 407,00
OPERATIONS :				
90	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	6 734 335,28	285 770,11	204 293,32
95	AMENAGEMENT URBAIN	2 360 498,80	1 882 714,04	329 635,06
100	MATERIEL ADMINISTRATIF	93 986,70	82 213,18	5 529,53
150	TRAVAUX BATIMENTS ADMINISTRATIFS	2 221 255,00	1 418 797,46	12 469,45
200	MATERIEL INFORMATIQUE	44 232,42	39 028,31	3 705,36
300	MATERIEL SCOLAIRE	54 965,11	18 522,12	6 889,07
350	TRAVAUX ECOLES	3 824 891,20	2 357 264,93	30 824,17
400	MATERIEL CULTURE	62 827,61	42 974,11	
450	TRAVAUX CULTURE	211 108,40	152 082,41	44 602,21
500	MATERIEL SPORT	7 500,00	7 493,79	
550	TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS / GYMNASE	1 211 482,59	285 927,20	8 718,79
650	TRAVAUX MAISON DES AINES	43 830,00	41 780,58	
700	MATERIEL VOIRIE CADRE DE VIE	308 075,15	249 384,87	17 657,52
750	TRAVAUX VOIRIE	2 181 439,36	1 721 436,21	364 312,64
45411	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	200 000,00		
	TOTAL	23 495 218,62	9 288 272,57	3 573 044,12

RECETTES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS	RAR 2024
001	RESULTAT REPORTE CONSOLIDE	1 892 446,43		
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	14 508 912,95		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANFERTS ENTRE SECTIONS	730 000,00	652 691,43	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS (FCTVA)	546 123,00	661 731,76	
	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 784 946,24	3 784 946,24	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT Notifiées	1 232 790,00	551 119,11	1 234 736,79
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		3 614,91	
45412	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	200 000,00		
	TOTAL	23 495 218,62	5 654 103,45	1 234 736,79

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Concernant le Chapitre 11, il y a une différence de 46 centimes entre le document présenté sur la note de synthèse et la maquette. Ce n'est pas grand-chose mais comme il faut que ce soit juste...

En 2023, à la section de fonctionnement, des engagements à payer ont été notés, il n'y en a aucun en 2024, quelle en est la raison ?

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : C'est un problème de présentation puisque nous sommes passés de la M14 à la M57.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Concernant les sommes inscrites en Restes à réaliser pour le projet de sortie d'autoroute, nous avons noté dans la presse que ce projet était arrêté. Pensez-vous qu'il ne faudrait pas libérer les sommes inscrites en Restes à réaliser ?

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Ce qui inscrit dans la presse n'a rien d'officiel. Aujourd'hui le projet d'autoroute n'est pas arrêté, nous attendons que Mr le Préfet signe l'autorisation d'enquête publique. On ne peut pas débloquer la somme puisque le projet n'est pas arrêté mais en attente de signature d'une autorité. Nous n'avons pas de courrier du Ministère des transports qui nous indiquerait qu'il faut arrêter le projet. Les 4 collectivités locales ont toujours les montants bloqués.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Je suis d'accord avec vous, le projet n'est pas abandonné mais il est arrêté. Cela nous a été confirmé par Monsieur le Sous-Préfet.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Il ne doit pas parler de la même chose. A ce jour, le projet est en attente pour d'autres raisons, de la signature de Monsieur le Préfet. Ce ne sont pas des raisons liées à l'autoroute.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Concernant le rond-point de l'Ovalie, est-il en projet de l'aménager car il ne correspond plus du tout au trafic actuel ?

Réponse de Mr Guy FAYOLLE : Il est normal qu'il n'apparaisse pas car il est dans la SPL et cela fait partie du projet global qui a été concédé à la SPL par la Communauté de Communes. Dans le projet d'aménagement de commercialisation, il y avait aussi la réalisation de ce rond-point de l'Ovalie. A ce jour une maîtrise d'ouvrage a été déléguée par le Département à la SPL, c'est toujours en projet. Nous sommes bloqués par l'acquisition de terres qui ne nous appartiennent pas. Dès que nous serons propriétaires de ces terres nous pourrions lancer le projet. En l'état, nous avons un projet qui correspond à l'augmentation du trafic liée à la création de la zone d'activité Drôme Sud Provence et à l'hypothétique installation d'un échangeur. A partir de ce moment-là, nous serons prêts à le faire. Même si l'échangeur n'a pas lieu nous ferons ce rond-point car il est sous-dimensionné aujourd'hui et encore plus avec les entreprises qui sont installées et qui ne sont pas encore à leur pleine capacité d'accueil de leurs salariés. Par exemple, l'entreprise MONTEIRO emploie aujourd'hui un peu moins de 200 salariés, il y en aura 450 à terme. Jusqu'à maintenant, nous avons un peu de mal à accéder aux terrains car les tarifs étaient inaccessibles au regard de ce qui avait été estimé par les domaines. Aujourd'hui, nous sommes dans une dynamique un peu différente pour l'acquisition de ces terrains et la SPL est en capacité de pouvoir les acheter, elle a prévu dans son budget l'acquisition de terrains supplémentaires pour l'extension de ce rond-point. Nous sommes opérationnels même si vous ne le voyez pas apparaître. Nous rendons régulièrement des comptes à la Communauté des Communes pour expliquer exactement ce que nous faisons, les budgets, ce qu'il reste à réaliser etc... dont le Rond-Point de l'Ovalie.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Les charges rattachées se trouvent en page 58 de la maquette M57. Vous y retrouverez les rattachements.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Factuellement, au regard du Compte Administratif, il y a un excédent très important. J'ai essayé de comprendre à quoi cela pouvait être dû : à une bonne gestion ou à une pression fiscale un petit peu trop forte. J'ai une réponse mais chaque tricastin pourra arbitrer par lui-même.

Arrivée de Mr Guillaume DEPIERRE à 18h33.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Les taux d'imposition n'ont pas augmenté dans la commune depuis 2003. Cela est dû à une bonne gestion de la commune pour dégager de l'excédent budgétaire, merci de le reconnaître. Cela est également dû au dynamisme économique de la commune car les bases augmentent tous les ans par l'Etat mais aussi par l'apport de nouvelles installations sur la commune. Une zone d'activité qui se crée avec 25 entreprises dont 3 importantes pour atteindre 1 000 emplois au total, cela apporte des recettes supplémentaires à la commune et c'est le but car il est important d'avoir une masse totale. Quand nous avons créé la SPL pour faire cette zone, l'idée était d'éviter au maximum des industries complètement liées à l'industrie nucléaire de façon à offrir d'autres activités pour les gens qui ne peuvent pas rentrer dans le monde du nucléaire. Si l'on enlève les 400 emplois de MONTEIRO liés au nucléaire il en reste 600 à 700 non liés au nucléaire. Merci de reconnaître que la commune est bien gérée c'est toujours agréable de l'entendre dire par la minorité et c'est toujours agréable aussi de voir que l'on n'a pas augmenté les impôts depuis 2003 et que nous avons réussi à compenser ce que nous avons trouvé en arrivant (lignes de crédits et emprunts de 1.5 millions d'euros pour payer des études de tour de ville). Je ne reviendrai pas sur la Gendarmerie qui nous coûte 850 000 € par an sur le fonctionnement, et nous allons payer pendant 30 ans sur des frais de fonctionnement. Nous arriverons au bout des 30 ans à moins 3 millions d'euros pour une opération qui devait être excédentaire à l'époque. Merci de

reconnaître que nous n'avons pas trop mal géré les impôts. Arrêtez de faire croire que nous pouvons faire baisser les taux d'imposition, vous savez comme moi que de faire gagner 50 € aux tricastins par an, et perdre un million de recettes à la collectivité puisque 85 % de nos recettes viennent de l'industrie et lorsque l'on veut faire un cadeau fiscal aux Tricastins cela nous coûte un million d'euros à l'arrivée pour faire gagner 200 000 € à l'ensemble des tricastins. Tous les ans vous nous faites ce calcul, j'en profite pour mettre les choses au point. Les Tricastins veulent que l'argent soit bien employé dans ce qu'ils désirent avoir. J'estime que quand on refait une école inaugurée en 1951, ce n'est pas de l'argent mal placé.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Juste un commentaire par rapport aux nouvelles recettes, pour la zone des pâtis, ce n'est rien ou pas grand-chose par rapport aux gains qui ont été faits du côté du site nucléaire.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Vous comparez des carottes et des choux. Gerflor est implanté sur notre Commune, elle compte 1 000 employés, est au niveau 2 européen dans son domaine et un des premiers au monde pour le sol plastique. Que ce soit sur Saint-Paul-Trois-Châteaux, Bollène ou Pierrelatte, nous avons la chance d'avoir le site nucléaire. Aucune usine ne pourra compenser l'apport d'un site nucléaire puisque ce sont les calculs financiers. Pour rappel, lorsque le site nucléaire a été lancé en 1975/1976, qu'il a commencé à être exploité, les villes ne courraient pas après les centrales nucléaires, 21 sites ont été réalisés. L'appât a été à l'époque de faire une ressource financière suffisante pour que les villes acceptent. Sur les 85 % des recettes économiques, 60 % viennent du nucléaire et je me félicite de l'avoir maintenu, de continuer à me battre pour avoir 2 EPR avec mes collègues de la Communauté de Communes et de poursuivre dans cette voie car c'est important de toujours avoir une industrie de pointe pour la région et nous sommes reconnus dans la Vallée du Rhône Sud pour cette capacité industrielle qui est importante. C'est pour cela que de comparer le reste des petites entreprises par rapport à un site nucléaire revient à comparer des carottes et des choux.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Par rapport au site nucléaire, nous avons beaucoup de chance car les recettes ne sont pas écrêtées comme elles auraient pu l'être. Au départ il n'y avait qu'une centrale, ensuite 2 puis 4. Tout cela restait en-dessous du seuil d'écrêtement, j'avais reconstitué l'histoire quand j'exerçais dans une mairie voisine. Nous avons beaucoup de chance car c'est assez rare alors que Eurodif puis Orano sont écrêtés.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Ce ne sont plus les mêmes calculs. Eurodif était écrêté, Orano ne l'est pas. C'est la seule centrale en France qui a 4 usines. L'écrêtement part aux régions et aux départements. Le nucléaire pose aussi quelques soucis d'urbanisation, des contraintes de 23 personnes à l'hectare pour les industries, il y a des contraintes.

Mr le Maire quitte la salle pour le vote.

Intervention de Mr Guy FAYOLLE : Procède au vote : 22 voix pour, 5 voix contre (S de DIANOUS + C BARSUMIAN + JL PERILLON + A PECHERAND + D GONZALEZ par procuration) et 0 abstention. (La procuration de C BELEZY à JM CATELINOIS n'est pas prise en compte du fait de l'absence de JM CATELINOIS)

Retour de Mr le Maire dans la salle.

10. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE **Rapporteur : Guy FAYOLLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2024, établi par le Receveur municipal, comptable de la Commune ;

Vu la Commission des Finances ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2024 retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 est conforme au Compte de Gestion ;

Considérant que la parfaite concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif n'appelle aucune observation.

Il est proposé au Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy FAYOLLE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Jean-Michel CATELINOIS, Maire en exercice, qui ne prend pas part au vote, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré et les décisions modificatives :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ARRETER** les résultats budgétaires 2024 du budget annexe de l'Eau Potable de la manière suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	RAR
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	82 348,37	0,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	152 618,24	152 618,12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	122 857,88	34 981,63	
012	CHARGES DE PERSONNEL	35 600,00	35 600,00	
66	CHARGES FINANCIERES	21 434,73	21 379,38	
	TOTAL	414 859,22	244 579,13	

RECETTES FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS	RAR
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 569,00	8 569,00	
002	RESULTAT REPORTE	208 290,22		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		
70	VENTES DE PRODUITS	198 000,00	319 052,90	
	TOTAL	414 859,22	327 621,90	

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	RAR
001	RESULTAT REPORTE CONSOLIDE	1 403 200,83		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 569,00	8 569,00	
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 375,00	24 375,00	
21-23	90013 - RESEAUX DIVERS	437 436,48	269 485,01	123 086,21
		1 873 581,31	302 429,01	123 086,21

RECETTES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS	RAR
001	RESULTAT REPORTE CONSOLIDE	0,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	82 348,37		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	152 618,24	152 618,12	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	730 866,70	1 006 539,57	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT Notifiées	257 748,00	257 748,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	650 000,00	650 000,00	
TOTAL		1 873 581,31	2 066 905,69	

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Une remarque : Les recettes sont impactées par visiblement un rappel de versement des années précédentes. Je reste surpris que 100 000 € se soient « promenés » ainsi pendant une année entre les deux concessionnaires. Je voudrais être bien sûr que ces 100 000 € sont bien de l'argent à revenir à la Commune et qu'ils n'auraient pas dû revenir aux tricastins.

Réponse de Mr Guy FAYOLLE : Les délégataires ont des mouvements d'argent entre eux notamment à la reprise des contrats car il y a un certain nombre de postes liés à leurs contrats de délégation. Si l'on a cette régularisation, c'est parce que cela représentait un dû. Concernant les montants affectés pour déterminer les charges des administrés, cela n'est pas lié au contrat de gestion comme la maintenance par exemple mais nous sommes bien sur un calcul de l'eau qui est fait au départ, proposé par le délégataire et cela correspond à ce que l'on a fixé dans les règles au départ de la délégation. Je n'ai pas de doute sur la bonne affectation. Cela fait partie des éléments qui sont regardés et contrôlés en interne et en externe. Tout ce que l'on récupère en plus seront des montants que l'on demandera en moins à un moment ou à un autre aux administrés pour certains travaux, comme la tuyauterie par exemple.

Mr le Maire quitte la salle pour le vote.

Intervention de Mr Guy FAYOLLE : Procède au vote : Favorable à l'unanimité. (La procuration de C BELEZY à JM CATELINOIS n'est pas prise en compte du fait de l'absence de JM CATELINOIS)

Retour de Mr le Maire dans la salle.

11. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2024, établi par le Receveur municipal, comptable de la Commune ;

Vu la Commission des Finances ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2024 retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 est conforme au Compte de Gestion ;

Considérant que la parfaite concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif n'appelle aucune observation.

Il est proposé au Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy FAYOLLE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Jean-Michel CATELINOIS, Maire en exercice, qui ne prend pas part au vote, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré et les décisions modificatives :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ARRETER** les résultats budgétaires 2024 du budget annexe de l'Assainissement de la manière suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	INTITULE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	RAR 2024
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 250 151,96	0,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	248 160,00	248 160,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	88 102,00	75 245,46	
012	CHARGES DE PERSONNEL	38 000,00	38 000,00	
66	CHARGES FINANCIERES	48 335,63	42 729,38	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 405,00	40 404,84	
TOTAL		1 713 154,59	444 539,68	

RECETTES FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	INTITULE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS	RAR 2024
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	54 152,00	54 152,00	
002	RESULTAT REPORTE	1 054 002,59		
70	VENTES DE PRODUITS	605 000,00	1 000 779,65	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	-1 129,75	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		
	TOTAL	1 713 154,59	1 053 801,90	

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	RAR 2024
001	RESULTAT REPORTE CONSOLIDE	0,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	54 152,00	54 152,00	
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 000,00	100 000,00	
20	FRAIS ETUDES	0,00		
21	INSTALLATIONS TECHNIQUES	1 789 691,80	669 531,66	536 782,39
	TOTAL	546 293,33	823 683,66	536 782,39

RECETTES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS	RAR 2024
001	RESULTAT REPORTE CONSOLIDE	104 151,66		
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	1 250 151,96	0,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	248 160,00	248 160,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	58 765,00	262 824,26	
	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	197 004,18		
16	EMPRUNT			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT Notifiées	85 611,00	85 611,00	
	TOTAL	1 943 843,80	596 595,26	

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Même remarque, je suppose que vous me ferez la même réponse. Nous avons dans ce cas, 100 000 € d'un côté, 400 000 € de l'autre, cela représente un demi-million qui « se balade ». Pour l'assainissement, nous avons la même compagnie, cela est plus étonnant.

Réponse de Mr Guy FAYOLLE : Le contrat a changé depuis.

Mr le Maire quitte la salle pour le vote.

Intervention de Mr Guy FAYOLLE : Procède au vote : Favorable à l'unanimité. (La procuration de C BELEZY à JM CATELINOIS n'est pas prise en compte du fait de l'absence de JM CATELINOIS)

Retour de Mr le Maire dans la salle.

12. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2024, établi par le Receveur municipal, comptable de la Commune ;

Vu la Commission des Finances ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2024 retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 est conforme au Compte de Gestion ;

Considérant que la parfaite concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif n'appelle aucune observation.

Il est proposé au Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy FAYOLLE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Jean-Michel CATELINOIS, Maire en exercice, qui ne prend pas part au vote, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré et les décisions modificatives :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ARRETER** les résultats budgétaires 2024 du budget annexe de la Maison de Santé de la manière suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	RAR 2024
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	140 820,52		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	61 147,00	61 136,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 000,00	30 036,20	
012	CHARGES PERSONNEL	288 000,00	168 473,40	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000,00	2 538,90	
66	CHARGES FINANCIERES	7 322,00	7 314,53	
	TOTAL	559 289,52	269 499,03	

RECETTES FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS	RAR 2024
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 996,00	15 996,00	
002	RESULTAT REPORTE	39 360,88		
70	VENTES DE PRODUITS	227 999,64	117 576,64	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	155 933,00	55 368,19	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	120 000,00	96 078,26	
TOTAL		559 289,52	285 019,09	

DEPENSES INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	RAR 2024
001	RESULTAT REPORTE CONSOLIDE			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 996,00	15 996,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	43 025,00	43 024,66	
23	INSTALLATIONS TECHNIQUES	663 806,51	256 481,00	173 354,91
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 586,00	14 973,77	3 168,57
TOTAL		741 413,51	330 475,43	176 523,48
			506 998,91	

RECETTES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS	RAR 2024
001	RESULTAT REPORTE CONSOLIDE	16 773,49		
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	140 820,52		
040	OPERATIONS PATRIMONIALES	61 147,00	61 136,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	22 672,50	22 672,50	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT Notifiées	0,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	500 000,00	0,00	500 000,00
	TOTAL	741 413,51	83 808,50	500 000,00
			583 808,50	

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Un commentaire qui concerne les charges de personnel et les ventes de produits. Je pense qu'il s'agit de la traduction du fait que la Maison de Santé et le Centre de santé à l'intérieur (ce sont essentiellement des dépenses du Centre de santé), n'ont pas tourné comme prévu dans le budget. Cela a généré à la fois moins de dépenses mais aussi moins de recettes.

Réponse de Mr Guy FAYOLLE : Vous avez en partie raison. Nous l'avons expliqué en commission mais nous pouvons le réexpliquer afin que les administrés puissent l'entendre. En effet, nous avons prévu une année avec un nombre de médecins mais cela ne s'est pas vérifié comme prévu. Moins de médecins impliquent moins de visites médicales. Pour autant, cela nous a permis d'anticiper avec l'infirmière en pratique avancée. Nous avons pu rééquilibrer un certain nombre de visites et éviter un engorgement au niveau de la Maison de Santé. En effet, nous avons fait le choix de regrouper délibérément les deux budgets (Maison de Santé et Centre de santé municipal) pour bien isoler au niveau d'un budget la charge autour de la santé qui est assumée par la Commune alors que ce n'est pas dans son domaine de compétence. C'est un choix politique de notre groupe de savoir que pour nous il était intéressant de mettre en valeur l'ensemble des coûts de santé supportés par la Commune en dehors de son domaine de compétence.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : On ne sait jamais, si demain l'état décidait de rembourser les frais qui lui incombent. Même la maison de santé ne devrait pas être à la charge des collectivités locales.

Intervention de Mr Guy FAYOLLE : En complément, je rappelle le montage fait pour la Maison de Santé : les locations des professionnels de santé couvraient les dépenses liées au crédit pour les travaux de création. Nous avons fait un peu l'équivalent pour ce qui est des travaux d'extension du Centre de santé municipal où une partie des recettes sera affectée : les loyers du laboratoire seront affectés sur le remboursement du crédit. Nous avons ainsi un équilibre annoncé. La difficulté est de ne pas pouvoir complètement maîtriser ni l'arrivée des médecins ni le nombre de visites et même y compris en termes de charges, un certain nombre de choses évolue et nous les découvrons d'une année sur l'autre. Je rappelle que sur la création du Centre de Santé Municipal, il y a un certain nombre de subventions qui ont été allouées et ne le seront pas sur les prochaines années car cela ne concernait que l'année d'ouverture. Donc nous essayons de faire en sorte qu'à la fin il y ait un équilibre Santé entre les dépenses et les recettes.

Mr le Maire quitte la salle pour le vote.

Intervention de Mr Guy FAYOLLE : Procède au vote : Favorable à l'unanimité. (La procuration de C BELEZY à JM CATELINOIS n'est pas prise en compte du fait de l'absence de JM CATELINOIS)

Retour de Mr le Maire dans la salle.

13. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2024 établi par le Receveur municipal, comptable de la commune ;

Vu le Compte administratif retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal de la Commune ;

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'affectation en 2025 des résultats de l'exercice 2024 du budget principal de la Commune telle que présentée ci-dessous :

Résultats de fonctionnement 2024	
Résultats de l'exercice 2024	4 154 399,35 €
Résultats antérieurs reportés	12 690 048,95 €
Résultats de clôture à affecter	16 844 448,30 €
Solde d'exécution d'investissement 2024	
Résultats de l'exercice 2024	- 3 634 169,12 €
Résultats antérieurs reportés	1 892 446,43 €
D- 001 Besoin de Financement	- 1 741 722,69 €
R- 001 Excédent de financement	
Solde des Restes à Réaliser d'investissement 2024	
Besoin de Financement (<i>RAR en dépenses</i>)	3 573 044,12 €
Excédent de financement (<i>RAR en recettes</i>)	1 234 736,79 €
Solde du besoin de financement	- 4 080 030,02 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068	4 080 030,02 €
Report en fonctionnement R- 002	12 764 418,28 €

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : 24 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (S de DIANOUS + C BARSUMIAN + JL PERILLON + A PECHERAND + D GONZALEZ par procuration).

14. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE Rapporteur : Guy FAYOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2024 établi par le Receveur municipal, comptable de la commune ;

Vu le Compte administratif retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe de l'Eau Potable ;

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'affectation en 2025 des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de l'Eau Potable telle que présentée ci-dessous :

Résultats de fonctionnement 2024	
Résultats de l'exercice 2024	83 042,77 €
Résultats antérieurs reportés	208 290,22 €
Résultats de clôture à affecter	291 332,99 €
Solde d'exécution d'investissement 2024	
Résultats de l'exercice 2024	1 764 476,68 €
Résultats antérieurs reportés	-1 403 200,83 €
D- 001 Besoin de Financement	
R- 001 Excédent de financement	361 275,85 €
Solde des Restes à Réaliser d'investissement 2024	
Besoin de Financement (<i>RAR en dépenses</i>)	123 086,21 €
Excédent de financement (<i>RAR en recettes</i>)	
Solde du besoin de financement	- 123 086,21 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068	
Report en fonctionnement R- 002	291 332,99 €

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité.

15. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT **Rapporteur : Guy FAYOLLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2024 établi par le Receveur municipal, comptable de la commune ;

Vu le Compte administratif retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe de l'Assainissement ;

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'affectation en 2025 des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de l'Assainissement telle que présentée ci-dessous :

Résultats de fonctionnement 2024	
Résultats de l'exercice 2024	609 262,22 €
Résultats antérieurs reportés	1 054 002,59 €
Résultats de clôture à affecter	1 663 264,81 €
Solde d'exécution d'investissement 2024	
Résultats de l'exercice 2024	- 227 088,40 €
Résultats antérieurs reportés	104 151,66 €
D- 001 Besoin de Financement	- 122 936,74 €
R- 001 Excédent de financement	
Solde des Restes à Réaliser d'investissement 2024	
Besoin de Financement (<i>RAR en dépenses</i>)	536 782,39 €
Excédent de financement (<i>RAR en recettes</i>)	
Solde du besoin de financement	- 659 719,13 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068	659 719,13 €
Report en fonctionnement R- 002	1 003 545,68 €

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité.

16. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2024 établi par le Receveur municipal, comptable de la commune ;

Vu le Compte administratif retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe de la Maison de santé ;

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'affectation en 2025 des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de la Maison de Santé telle que présentée ci-dessous :

Résultats de fonctionnement 2024	
Résultats de l'exercice 2024	15 520,06 €
Résultats antérieurs reportés	39 360,88 €
Résultats de clôture à affecter	54 880,94 €
Solde d'exécution d'investissement 2024	
Résultats de l'exercice 2024	- 246 666,93 €
Résultats antérieurs reportés	16 773,49 €
D- 001 Besoin de Financement	- 229 893,44 €
R- 001 Excédent de financement	
Solde des Restes à Réaliser d'Investissement 2024	
Besoin de Financement (<i>RAR en dépenses</i>)	176 523,48 €
Excédent de financement (<i>RAR en recettes</i>)	500 000,00 €
Solde du besoin de financement	93 583,08 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068	
Report en fonctionnement R- 002	54 880,58 €

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité.

17. VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Monsieur Guy FAYOLLE, 1er Adjoint, informe l'assemblée que lorsque le budget est voté avant l'arrêt définitif des comptes de l'année antérieure, il est nécessaire de voter un budget supplémentaire pour reprendre les résultats comptables et les restes à réaliser. Un tableau de synthèse relate les affectations ci-dessus ainsi que les modifications principales.

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ARRETER** les conditions de l'équilibre financier ainsi qu'il suit, telles que définies dans la balance comptable :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Propositions nouvelles	4 525.00 €	€
Virement à la section d'investissement	12 927 968.28 €	
Restes à réaliser de l'exercice précédent	€	€
Résultats de fonctionnement reportés	€	12 764 418.28 €
TOTAL BUDGET 2025 FONCTIONNEMENT	39 992 881.28 € €	39 992 881.28 € €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Propositions nouvelles (y compris le compte 1068)	12 927 968.28 €	4 080 030.02 €
Virement de la section de fonctionnement		12 927 968.28 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	3 573 044.12 €	1 234 736.79 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 741 722.69 €	€
TOTAL BUDGET 2025 INVESTISSEMENT	22 880 025.09 €	22 880 025.09 €
TOTAL BUDGET 2025	62 872 906.37 €	62 872 906.37 €

- **D'APPROUVER** par chapitre le budget supplémentaire 2025 pour le budget principal de la Commune ;
- **D'AUTORISER** les reports de crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Pour rappel, dans le cadre du Débat d'Orienta­tion Budgétaire, nous élaborons l'ensemble du budget, qu'il soit principal ou supplémentaire, et ensuite nous affectons en fonction des possibilités de financement, sur le budget principal puisque comme nous votons le budget avant le 31 décembre, pour pouvoir faire gagner du temps aux services qui peuvent commencer dès le mois de janvier la programmation, cela implique qu'au budget supplémentaire nous indiquons le différentiel et quelques ajustements en fonction de ce que l'on peut passer dans les premiers mois de l'année.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Pourquoi le budget 2025 totalise-t-il 62 millions ? Pourquoi additionner deux fois les mêmes chiffres, n'y a-t-il pas deux fois les mêmes chiffres ? On retrouve en virement en dépenses et en propositions nouvelles le montant 12 927 000 €.

Réponse de Mme Karine BOMMENEL : Il faut totaliser le fonctionnement et l'investissement. De ce fait, le total de fonctionnement est à 39 992 000 € et l'investissement à 22 880 000 €.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Où trouve-t-on ces deux chiffres cumulés dans la maquette ?

Réponse de Mme Karine BOMMENEL : La présentation est différente dans la maquette. La présente présentation est synthétique, la présentation est différente de celle dans la maquette.

Réponse de Mr Guy FAYOLLE : Nous ajoutons les dépenses entre elles puisque l'on parle du budget global de la commune, il faut additionner le fonctionnement et l'investissement, la somme des deux est à 62 000 000 €, il faut équilibrer avec des recettes à hauteur de ce que l'on veut dépenser. Je ne comprends pas votre question. Si vous ne voulez pas que l'on fasse la somme des deux, cela ne me gêne pas particulièrement. Je dirai simplement qu'il y a un total de fonctionnement de 39 992 881 € et un budget d 22 880 000 €.

Réponse de Mme Karine BOMMENEL : Il y a les mêmes totaux en fonctionnement et en investissement dans la maquette, la seule différence c'est qu'il n'y a pas l'addition dans la maquette mais ce sont les mêmes chiffres : 29 et 32 millions, l'addition est de 62 millions. La commune gère bien un montant total de 62 millions.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Si l'on prend le montant du virement de 12 millions à la section d'investissement. A la section d'investissement, on fait des propositions nouvelles de dépenses de 12 millions. Je ne vois pas l'intérêt d'additionner.

Réponse de Mme Karine BOMMENEL : C'est la même chose dans le total de fonctionnement, les 12 millions sont additionnés. Ce sont des écritures d'équilibre (021 et 023).

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Depuis quelques années, nous comparons la totalité. J'ai pu faire les mêmes remarques que vous au début. Il faut assimiler le fait que l'on équilibre en faisons des virements d'une section à l'autre. On pourrait penser que l'on augmente le chiffre artificiellement mais ce n'est pas le cas. Si nous dépensions tout en une année, nous dépenserions 62 millions d'euros.

Procède au vote : Procède au vote : 24 voix pour, 5 voix contre (S de DIANOUS + C BARSUMIAN + JL PERILLON + A PECHERAND + D GONZALEZ par procuration) et 0 abstention.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Je tiens à féliciter les services et les élus, adjoints en particulier, pour leur exemplarité financière puisqu'au BS, en frais de fonctionnement, on ne rajoute que 4 525 € sur un budget de 39 millions. Je dis bravo au travail effectué et au chef d'orchestre, Karine, qui supervise cela de main de maître, merci à vous tous.

18. VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE
Rapporteur : Guy FAYOLLE

Monsieur Guy FAYOLLE, 1^{er} Adjoint, informe l'assemblée que lorsque le budget est voté avant l'arrêt définitif des comptes de l'année antérieure, il est nécessaire de voter un budget supplémentaire pour reprendre les résultats comptables et les restes à réaliser. Un tableau de synthèse relate les affectations ci-dessus ainsi que les modifications principales.

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ARRETER** les conditions de l'équilibre financier ainsi qu'il suit, telles que définies dans la balance comptable :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Propositions nouvelles	291 332,99 €	- €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
Résultats de fonctionnement reportés	- €	291 332,99 €
TOTAL BUDGET 2025 FONCTIONNEMENT	561 901,99 €	561 901,99 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Propositions nouvelles (y compris le compte 1068)	389 522,63 €	151 332,99 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	123 086,21 €	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	361 275,85 €
TOTAL BUDGET 2025 INVESTISSEMENT	721 885,84 €	721 885,84€
TOTAL BUDGET 2025	1 283 787,83 €	1 283 787,83 €

- **D'APPROUVER** par chapitre le budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe de l'Eau Potable ;
- **D'AUTORISER** les reports de crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Il y a des propositions nouvelles de dépenses par rapport au budget primitif, c'est normal. Par contre, au niveau des charges, il y a 100 000 € supplémentaires, 40 000 € de plus pour des frais de personnel qui ont été votés le mois dernier. Je ne me rappelle pas l'explication des 100 000 €. Il me semble avoir quelque chose en tête mais vous allez m'expliquer.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Cela concerne les études du captage prioritaire. Des études nous sont imposées sur le captage prioritaire des gonsards.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Dans ce BS, nous n'avons pas mis de provision pour les surcoûts liés à l'achat d'eau de RAO.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Si, ils ont été mis au BP.

Intervention de Mr Guy FAYOLLE : Nous avons prévu un budget de 55 000 € il me semble.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Cela paiera les 80 000 m³ ? que paie-t-on ? l'équivalent de la part syndicale et de la part concessionnaire ?

Réponse de Mr Guy FAYOLLE : On paie une facture d'eau comme un administré.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Ce décalage m'a vraiment étonné (50 000 € pour 80 000 m³), cela fait moins d'un euro le m³ et quand on regarde les communes qui dépendent du RAO, cela est plus important.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Oui mais aujourd'hui nous n'achetons que 5 % puisque nous sommes en discussion sur l'équilibrage de nos deux DSP. La partie technique est complètement réalisée, il nous reste à ajuster l'administratif et c'est toujours plus long en particulier avec deux DSP par le même délégataire mais pas la même région, cela complique un peu les choses. Nous espérons arriver à trouver une entente sur ce sujet. Nous avons mis 80 000 € au BP pour acheter les 5 % d'eau. L'an dernier, nous en avons acheté pour 55 000 €, c'est pourquoi nous en avons mis un peu plus cette année. Nous allons remodeler notre prix de l'eau puisque l'agence de l'eau nous oblige à être plus élevé pour pouvoir avoir des subventions. Il y a un prix minimum du coût de l'eau défini en France, nous sommes un peu en-dessous et il va falloir réajuster avec nos deux budgets. Cela fera l'objet d'une commission des finances particulière avec vous.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Je n'arrive pas à comprendre que le coût de l'eau pour un particulier est plutôt aux alentours de 2.3 ou 2.4 € du m³, donc ils nous font une « fleur colossale » en nous le vendant moins d'un euro ?

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Le montant est redescendu en dessous de la barre des 2 €. On ne paye pas complètement le coût syndical puisqu'ils nous ont autorisé par délibération à acheter directement à la SAUR donc nous n'avons pas le coût complet.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Nous aurons bien un coût complet quand nous serons complètement au RAO si nous y arrivons un jour.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Nous allons y arriver, ne soyez pas défaitistes.

Réponse de Mr Jean-Luc PERILLON : Je ne suis pas défaitiste, je suis juste inquiet pour les tricastins et moi-même d'ailleurs dans le système parce que à 2 € par rapport à 1.1 €, cela fait déjà quasiment un doublement.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Cela va augmenter partout puisque l'état nous oblige à augmenter le prix de l'eau brute. Vous critiquez les excédents budgétaires mais heureusement que nous en avons car ils vont nous permettre de limiter les hausses, c'est intéressant. De toute façon, nous sommes obligés de suivre les directives de l'Etat sur le sujet. Le prix de l'Etat est un prix sans les taxes ni la DSP, s'ils nous obligent à passer à 1.80 € nous serons obligés de l'appliquer. Le delta sera pris sur nos compensations de l'état. L'idée est d'essayer d'uniformiser et de faire des économies d'eau. Aujourd'hui des communes sont presque à 4 € le m³. Cela nous obligera aussi à faire des économies d'eau car augmenter les prix est une solution pour en faire. L'agence de l'eau va nous obliger à faire des prix plancher. Si nous ne le faisons pas, nous n'aurons pas de subvention et certainement des pénalités à terme. Toutes les taxes vont être complètement revues.

Intervention de Mme Fabienne LORD : La loi des finances instaure de nouvelles taxes. Par rapport à ce qui est fait aujourd'hui concernant le traitement de l'eau et de l'assainissement, tous les sujets sont suivis avec des indicateurs (RPQS annuel), il va y avoir des objectifs à atteindre par exemple sur le rendement et nous serons notés. En 2025 tout le monde aura la même note mais ensuite cela pourra représenter un coût important pour la commune. J'ai vu des estimations sur des grandes villes, cela peut représenter 300 000 € à payer. L'important est aujourd'hui de bien suivre car cela concerne la mise à jour du patrimoine, rénovation, renouvellement des conduites d'assainissement, d'eau potable, tous les critères sont pris en compte. Cela est complexe mais a le mérite d'intégrer tous les critères qui portent sur l'eau et l'assainissement. Si nous n'avons pas bien anticipé, cela peut aller très vite au niveau du coût et cela se répercutera sur les factures.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : J'ai appris qu'il allait y avoir un prix plancher à 1.80 € HT.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Attention, il s'agit d'un exemple.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Cela représente 120 € par famille.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Ne mettez pas dans la tête des gens que ce sera 1.80 €. Si demain l'agence de l'eau dit que le prix plancher est de 2 € nous n'aurons pas à discuter, ce sera imposé par les services de l'Etat, aujourd'hui ce n'est pas le cas. Ils nous ont prévenu que le prix plancher serait plus haut qu'actuellement. Il ne faut pas déformer ce que je dis, il s'agit d'une estimation. L'état va travailler avec les moyennes nationales. Vous savez bien que nous payons car nous ne faisons pas payer assez d'impôt. Vous me faites rire quand vous voulez presque que l'on baisse la pression fiscale sur les tricastins. Aujourd'hui, cela nous coûte parce que nous sommes en-dessous par rapport à la strate et au taux moyen car nous sommes pris par des indicateurs nationaux.

Intervention de Mme Fabienne LORD : L'objectif derrière la loi des finances est aussi pour l'agence de l'eau de récupérer des fonds qui pourront se répartir à nouveau sur les petits villages qui n'ont pas les finances pour renouveler leur assainissement, leurs conduites d'eau. Cela permet d'augmenter les fonds à disposition pour refaire de la redistribution.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Nous avons vu que cela se traduisait pour les agences en global à plus d'un milliard d'euros de ressources.

Intervention de Mr Jean-Luc CATELINOIS : Avec des montagnes de dossiers à financer.

Procède au vote : Procède au vote : 24 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (S de DIANOUS + C BARSUMIAN + JL PERILLON + A PECHERAND + D GONZALEZ par procuration).

19. VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
Rapporteur : Guy FAYOLLE

Monsieur Guy FAYOLLE, 1er Adjoint, informe l'assemblée que lorsque le budget est voté avant l'arrêt définitif des comptes de l'année antérieure, il est nécessaire de voter un budget supplémentaire pour reprendre les résultats comptables et les restes à réaliser. Un tableau de synthèse relate les affectations ci-dessus ainsi que les modifications principales ;

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ARRETER** les conditions de l'équilibre financier ainsi qu'il suit, telles que définies dans la balance comptable :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Propositions nouvelles	1 003 545,68 €	€
Restes à réaliser de l'exercice précédent	€	€
Résultats de fonctionnement reportés	€	1 003 545,68 €
TOTAL BUDGET 2025 FONCTIONNEMENT	1 657 697,68 €	1 657 697,68 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Propositions nouvelles (y compris le compte 1068)	1 003 545,68 €	1 663 264,81 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	536 782,39 €	€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	122 936,74 €	€
TOTAL BUDGET 2025 INVESTISSEMENT	2 227 359,81 €	2 227 359,81€
TOTAL BUDGET 2025	3 885 057,49 €	3 885 057,49 €

- **D'APPROUVER** par chapitre le budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe de l'Assainissement ;
- **D'AUTORISER** les reports de crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Avons-nous de gros investissements prévus en assainissement ?

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Nous les finalisons en ce moment, c'est déjà pas mal.

Procède au vote : Procède au vote : 24 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (S de DIANOUS + C BARSUMIAN + JL PERILLON + A PECHERAND + D GONZALEZ par procuration).

20. VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Monsieur Guy FAYOLLE, 1^{er} Adjoint, informe l'assemblée que lorsque le budget est voté avant l'arrêt définitif des comptes de l'année antérieure, il est nécessaire de voter un budget supplémentaire pour reprendre les résultats comptables et les restes à réaliser. Un tableau de synthèse relate les affectations ci-dessus ainsi que les modifications principales.

Vu la Commission des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ARRETER** les conditions de l'équilibre financier ainsi qu'il suit, telles que définies dans la balance comptable :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Propositions nouvelles	54 880,58 €	€
Restes à réaliser de l'exercice précédent	€	€
Résultats de fonctionnement reportés	€	54 880,58 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	589 172,58 €	589 172,58 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Propositions nouvelles (y compris le compte 1068)	93 583,08 €	€
Restes à réaliser de l'exercice précédent	176 523,48 €	500 000,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	229 893,44 €	€
TOTAL INVESTISSEMENT	575 644,00 €	675 644,00€
TOTAL	1 164 816,58 €	€

- **D'APPROUVER** par chapitre le budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe de la Maison de Santé ;
- **D'AUTORISER** les reports de crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Il n'y a pas vraiment de modification entre le BP et le BS, en particulier au niveau des recettes nouvelles par le nombre de visites et les charges de personnel. Je me suis demandé, compte tenu du fait que le démarrage ne se fait pas sur les chapeaux de roue, si nous ne pêchions pas un peu par optimisme.

Réponse de Mr Guy FAYOLLE : Je suis d'un naturel assez optimiste en général. Concernant les médecins et les différents départs à la retraite, je suis vraiment pessimiste. Nous estimons qu'il y a 2 médecins retraités à Saint-Paul au mois de juin. Dans l'année il y en aura 2 supplémentaires à Bollène, 2 à Mondragon, 1 à Valaurie, 1 à Suze-la-Rousse. On ne peut pas être optimistes. Nous allons manquer de médecins sur le territoire. Concernant la Maison de santé, c'est un budget mais ça n'est pas représentatif de l'état de difficulté que nous avons sur la désertification médicale. Il est clair qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation à peu près stable même si ce n'est pas extraordinaire mais cela va se dégrader en 2025. Nous essayons de regarder plein de solutions pour essayer de trouver par le biais de remplacements et autres. Nous travaillons avec le département et l'ARS sur le sujet pour qu'ils puissent nous aider. La région s'occupe plutôt des petits territoires et des petites structures rurales et Saint-Paul-Trois-Châteaux et ses environs ne sont pas considérés comme tels. Nous sommes optimistes sur le budget et pessimistes sur le nombre de médecins du territoire mais la commune ne peut pas y faire grand-chose. Il faudrait interdire les départs à la retraite mais il se trouve que tous les médecins aujourd'hui ont entre 65 et 70 ans, ils partent en même temps à la retraite et comme les conditions d'exécution sont plus difficiles qu'hier, ils ont plutôt tendance à partir plus tôt que de repousser comme avant à 70 ou 75 ans. Aujourd'hui ils partent plutôt à 67 ans en moyenne. C'est bien pour eux mais c'est un déficit pour le soin. Hier, un médecin généraliste avait une patientèle entre 2 000 et 2 500, aujourd'hui les médecins plus jeunes qui travaillent beaucoup moins d'heures ont un portefeuille de 1 200 à 1 500 patients. Donc vous remplacez un médecin avec un nouveau qui ne gère que 1 500 patients, il y a un déficit mécanique. Aujourd'hui, quoi qu'on en dise, quels que soient la région/le département/la ville, nous ne sommes pas en capacité de faire autre chose que de panser les plaies le plus possible et de s'engager là où l'on ne devrait pas s'engager.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Une autre remarque concernant les loyers : Ceux-ci sont calés à 120 000 € depuis deux ou trois ans. L'an dernier, les recettes étaient à 96 000 €, il y a deux ans 91 000 €. Si des médecins partent, nous aurons moins de loyers et c'est ce sera difficilement compensé par le laboratoire surtout que l'on entend que les kinés partent aussi, nous risquons de rester plutôt en-dessous de 100 000 € que sur les 120 000 €.

Réponse de Mr Guy FAYOLLE : Oui, il y aura des loyers en moins. Oui les médecins s'en vont à la retraite, les cabinets ne seront pas occupés et il y aura des loyers en moins. Oui, sur deux médecins qui s'en vont, les recettes du laboratoire vont sans doute très largement les compenser. Pour autant, les kinés qui s'en vont, nous sommes en train de trouver des solutions pour utiliser les mètres carrés libérés, nous avons déjà des pistes en interne mais pas que. Nous allons faire en sorte de trouver un équilibre mais pour l'instant, encore une fois, vous avez raison d'alerter sur la difficulté mais croyez bien que nous n'attendons pas les bras croisés, on ne s'imaginer pas que tout va bien s'arranger simplement parce que l'on est d'un naturel optimiste.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS Est-il possible de moduler un peu les loyers par rapport au coût des mètres carrés que l'on trouve dans les communes environnantes ?

Réponse de Mr Guy FAYOLLE : Cela fait partie des débats que l'on a pu déjà avoir. Nous essayons de ne pas rentrer dans cette mécanique de surenchère. Nous discutons entre communes et différentes communautés de communes pour essayer de partager nos pratiques et uniformiser le plus possible. Si une commune décide pour x raisons de débaucher des médecins de la ville d'à côté pour les faire s'installer sur leur commune, cela ne règle pas le problème des patients. Si le praticien ne part pas trop loin, les patients se déplacent (exemple : Montségur-sur-Lauzon), cela ne va rien changer à la problématique du nombre de médecins sur le territoire.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Je ne parle pas des médecins qui se déplacent, je parle de nouveaux médecins qui viendraient de l'extérieur et qui seraient peut-être plus intéressés d'aller dans une commune où les mètres carrés sont à 7 € plutôt que dans une commune où le mètre carré est à 14 €.

Réponse de Mr Guy FAYOLLE : Vous avez raison, c'est pour cela que l'on propose les 6 premiers mois à demi-loyer pour qu'ils puissent s'installer. C'est pour cela qu'aujourd'hui nous regardons pour proposer un logement pour un nouveau médecin pour qu'il puisse prendre le temps de s'installer et que cela favorise son accessibilité à la ville et la rendre plus attractive. Aujourd'hui nous ne sommes pas dans cette logique de baisser les loyers pour être plus attractifs puisque de toute façon nous entrerions dans un système qui de toute façon va à sa perte puisque chacun va y aller de sa diminution de loyer et à la fin vous vous retrouvez avec les cabinets qui sont gratuits et ce à quoi nous n'avons pas le droit en tant que collectivité et ensuite derrière, nous avons des médecins qui travaillent moins et veulent gagner la même chose. Désolé mais aujourd'hui l'équipe actuelle n'est pas dans cette dynamique, nous faisons en sorte d'être attractifs mais il n'est pas question de diminuer pour s'adapter à ce qui se passe autour de nous. Les médecins qui s'en vont, pour les remplacer, ce n'est pas le problème du loyer c'est le problème que l'on n'est pas attractifs car nous ne sommes pas dans une grande ville. Le déficit est national de plusieurs milliers de médecins, ce n'est pas notre baisse de loyer qui fera en sorte de faire venir les 4 ou 5 médecins qui nous manquent, il faut arrêter de croire que c'est possible. Nous pourrions peut-être en attirer un ponctuellement. Nous avons récupéré un médecin de Montségur non pas parce que nous étions moins chers mais parce qu'il ne voulait pas rester seul dans les locaux puisque ses collègues étaient partis. Pour les 2 médecins qui partent au mois de juin de la Maison de santé, nous n'avons que des remplaçants mais aucun qui s'installe. Nous essayons de mettre en place avec eux et le Centre de santé municipal un certain nombre de choses pour accompagner les internes pour que l'on ait des maîtres de stages etc... ils entreraient en formation pour être maître de stage, cela va créer des conditions pour attirer les internes mais ce n'est pas parce qu'on les attire pour faire leur stage, qu'ils vont rester, c'est une hypothèse de travail, nous essayons d'être attractifs. Croire que c'est simplement le prix du loyer qui rebute les médecins c'est pour moi se tromper de discours. Pour autant, nous faisons en sorte de rester attractifs dans nos propositions. Pour l'instant, l'ensemble des loyers des professionnels de santé (kiné, orthophonistes, dentiste, médecins généralistes etc...) est de l'ordre de 14 € du mètre carré.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Merci pour ces explications.

Procède au vote : Procède au vote : 24 voix pour, 5 voix contre (S de DIANOUS + C BARSUMIAN + JL PERILLON + A PECHERAND + D GONZALEZ par procuration) et 0 abstention.

RESSOURCES HUMAINES

21. CREATION DE POSTES

Rapporteur : Daniel ROLLET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L332-8 relatifs aux conditions d'accès aux emplois ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune ;

Vu la Commission du Personnel.

Monsieur Daniel ROLLET, Adjoint, propose à l'assemblée de se prononcer sur la création des postes suivants :

Filière	Pôle d'affectation	Service d'affectation	Création Suppression	Nbre	Grade	Cat.	Date effet	Tps de travail hebdo final	Motif
Culture	Qualité de Vie et Citoyenneté	Archives	Création	1	Assistant de conservation	C	01/04/2025	14h	Recrutement_ARCHIVISTE
Administrative	Ressources	Achats/Commande publique	Création	1	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	01/04/2025	24h	Modification temps de travail à la demande de l'agent et correspondant aux besoins de service
Technique	Régie municipale	Régie bâtiment	Création	2	Adjoint technique	C	01/04/2025	35h	Recrutements_Agents de maintenance bâtiment

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les créations de postes visées ci-dessus au tableau des effectifs ;
- **D'AUTORISER** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la(les) vacance(s) d'emploi ne serait(ent) pas pourvue(s) par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Lors de la commission nous avons échangé concernant le recrutement d'un soudeur. A priori ce n'était pas gagné mais nous avons une bonne piste. Etes-vous toujours aussi optimistes ?

Réponse de Mr Daniel ROLLET : Nous recevons des candidats ce vendredi aussi bien pour le menuisier que pour le soudeur, nous avons 6 candidats pour ces deux métiers.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité.

**22. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DROME SUD PROVENCE - MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE TRAVAUX A LA
CONCIERGERIE DE SUZE-LA-ROUSSE - 2025
Rapporteur : Daniel ROLLET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.334-1, L.512-6 à L.512-9 et L.512-12 à L.512-15 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 Juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements administratifs locaux ;

Vu la convention initiale de mise à disposition entre les parties concernées ;

Vu le Comité Social Territorial du 05 mars 2025 ;

Vu la Commission du Personnel ;

Considérant les besoins de la Communauté de Communes DROME SUD PROVENCE ;

Considérant les accords des agents concernés.

Monsieur Daniel ROLLET, Adjoint, informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer une convention de mise à disposition de trois agents auprès de la Communauté de Communes DROME SUD PROVENCE selon les spécificités suivantes :

- Missions et nombre de jours par agent :

Mission	Nbre de jours total	Ingénieur Contractuel	Agent de maîtrise principal Titulaire	Ingénieur Contractuel Direction
Diagnostic travaux	2	1	1	
Déclaration Préalable	1,5	0,5	1	
Autorisation de Travaux	1,5	0,5	1	
Gestion mission Protection Incendie	1	0,5	0,5	
Relevés métriques	2	0,5	1,5	
Plans	3	0,5	2,5	
CCTP	5	1,5	3,5	
Organisation visites entreprises	1	0,5	0,5	
Analyse des offres	1	0,5	0,5	
Restitution analyse	0,5	0	0,5	
Suivi travaux	6	2	4	
Divers (visa/contrôle/visite)...	2	0	0	2
TOTAL MAD en jour	26,5	8	16,5	2

- Estimation facturation MAD – charges de personnel

POSTE	Ingénieur Contractuel	Agent de maîtrise principal Titulaire	Ingénieur Contractuel Direction
Coût brut chargé/journalier	269 €	223 €	363 €
Nbre jour MAD	8	16,5	2
TOTAL Facturation MAD	2 156 €	3 681 €	726 €
	6 563 €		

Coût estimatif sur 2024

- **Estimation facturation frais de déplacement**

Les frais de déplacement seront remboursés au réel après transmission d'un état détaillé.

- **Période de mise à disposition** : du 24 mars 2025 au 15 avril 2026 (date limite de fin du marché).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de trois agents de la collectivité de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX auprès de la Communauté de Communes DROME SUD PROVENCE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Une remarque : C'est un exemple concret de la vie en communauté et du bénéfice. Ce n'est pas souvent mais c'est notable.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité.

23. PRIME EXCEPTIONNELLE AGENTS RECENSEURS 2025

Rapporteur : Daniel ROLLET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2022-276 du 27 février 2022 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune ;

Vu la délibération n° 14 du 16 décembre 2024 relative au recrutement de vacataires permettant la réalisation de la mission de recensement de la population pour l'année 2025 ;

Vu la Commission du personnel.

Suite à l'élargissement du périmètre de collecte de certains agents recenseurs, il convient de leur octroyer une prime exceptionnelle de 374 € bruts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser une prime exceptionnelle aux agents recenseurs ayant eu un élargissement de leur périmètre ;
- **DE FIXER** le montant de la prime exceptionnelle à 374 € bruts ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget ;
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Aujourd'hui, que peut-on dire sur les résultats du recensement de la Commune ?

Réponse de Guy FAYOLLE : Pas grand-chose. Nous pouvons dire que nous avons 4 972 logements à peu près. C'est la seule chose dont nous sommes sûrs. Un certain nombre de la population est comptabilisé dans ce recensement pour ceux qui ont bien voulu répondre. Quelques-uns sont délibérément opposés à donner quelque indication que ce soit. Il y a aussi une partie du résultat qui est donnée par l'INSEE, il s'agit des communautés (EHPAD, Frères maristes, ADAPEI...) et ceux comptés à part. Pour la population municipale, il s'agit de ceux que nous avons recensé à laquelle on ajoute les communautés. Pour la population totale, il s'agit de l'ensemble des deux premiers : recensement + communautés + comptés à part. En fin d'année, nous aurons un chiffre et nous espérons qu'il sera le plus proche de la réalité. Il y a une petite marge d'incertitude pour les communautés (entre 200 et 400) et c'est plus difficile de se projeter pour les comptés à part comme par exemple les enfants qui partent faire des études toute l'année et restent avec l'adresse des parents mais sont toute l'année ailleurs, nous ne les maîtrisons pas.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Y a-t-il eu beaucoup de logements non enquêtés faute de participation des habitants ?

Réponse de Guy FAYOLLE : Il y a à peu près une centaine de logements. Concernant les logements vacants, il y a 5 ans, nous étions à 392, nous sommes à 240 cette fois-ci. Cela ne veut pas dire qu'il y en a moins sauf sur le résultat, cela veut dire que l'on a fait un gros travail de recensement et nous avons bien remis à plat des erreurs d'adressage ou autres depuis très longtemps. C'est la première semaine du recensement qui a permis de travailler là-dessus. C'est pour cela que l'on a aujourd'hui une vision plus fine des logements qui existent sur la commune. Il est évident que cela va nous donner des indications sur ce que l'on peut faire pour les logements vacants et nous réfléchissons à comment rendre la possibilité qu'ils ne le restent plus.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Il ne faut pas mélanger les logements vacants et les résidences secondaires.

Réponse de Guy FAYOLLE : Le comptage est à part. Il y a aussi les Airbnb, les logements locatifs meublés, les logements de type camping etc... Ils sont comptés de manière différente et identifiés dans le recensement. Il y a beaucoup de sous-catégories. Un gros travail a été fait. La prime est donnée également car dès le départ nous avions besoin de 18 recenseurs, nous n'avons pu en recruter que 17 par les candidats ne se bousculaient pas. Une personne a abandonné au bout d'une semaine car elle n'y arrivait pas. Ensuite nous avons eu deux personnes malades pendant une semaine et nous avons eu un petit peu de mal à suivre le rythme conseillé par l'INSEE. Nous avons demandé à ceux qui fonctionnaient bien de faire plus que ce qui était prévu qu'ils fassent et c'est donc le but de cette prime car ils ont permis grâce à leur travail supplémentaire d'avoir un recensement assez fin et assez fidèle de la réalité.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Je remercie également tous les services qui sous l'autorité de la DGS ont travaillé à ce recensement. Ce n'est pas un exercice facile.

Procède au vote : 28 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (B FORCUI).

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATION DE LA VILLE

24. APPROBATION DE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LE SOU DES ECOLES LAÏQUES"

Rapporteur : Rita BETRANCOURT

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment l'article 10 ;

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 06 juin 2001 ;

Vu la Commission Affaires culturelles et animation de la Ville ;

Considérant que les associations percevant plus de 23 000 euros de subvention doivent passer avec la Commune une convention précisant le montant et les modalités d'utilisation de cette subvention.

Mme Rita BETRANCOURT, Adjointe, informe l'assemblée que dans le cadre de la Fête du Livre de jeunesse qui aura lieu cette année en « format réduit » à l'Espace de la Gare du 09 au 11 mai 2025, la Commune souhaite passer une convention avec l'Association le Sou des Ecoles Laïques avec pour objet de préciser d'une part, les actions que l'association s'engage à réaliser, à son initiative, sous sa responsabilité et conformément à ses statuts et d'autre part, les conditions générales dans lesquelles les partenaires publics pourront apporter leur soutien.

Aussi, la Ville est sollicitée pour participer financièrement à cette opération, objet de la convention établie pour une durée de 1 an qui prendra fin au 31 décembre 2025.

Il est donc proposé, au titre de l'année 2025, de verser une subvention de fonctionnement de 45 000 euros. Cette subvention sera versée après le vote des crédits en Conseil Municipal et la signature de la présente convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention à passer avec l'Association le Sou des Ecoles dans le cadre de la Fête du Livre de jeunesse et le versement de la subvention d'un montant de 45 000 euros décrite ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et à prélever au budget communal les crédits correspondants.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : L'année dernière, nous avons une fête du livre dans un format « normal » avec une subvention de 85 000 €. Cette année nous donnons 45 000 € pour un format réduit. Qu'est-ce qu'un format réduit par rapport à un format normal ?

Réponse de Mme Rita BETRANCOURT : C'est le nombre de jours d'intervention, de journée des professionnels qui n'existe plus, c'est vraiment beaucoup réduit, ce n'est pas comparable avec ce qui avait été fait avant. C'est la raison pour laquelle nous avons diminué la subvention.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Est-ce que la partie bibliothèque et la venue d'auteurs est maintenue ?

Réponse de Mme Rita BETRANCOURT : Il y aura des auteurs mais beaucoup moins.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Et les ventes de livres ?

Réponse de Mme Rita BETRANCOURT : Oui les ventes de livres également.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Et les prix sont supprimés aussi je crois ?

Réponse de Mme Rita BETRANCOURT : Je pense mais je ne peux pas vous l'assurer.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Nous avons mis 45 000 € mais une fois le bilan réalisé, comme il n'y a pas de volonté de mettre l'association en difficulté, nous serons à leurs côtés pour les soutenir. Je vous rappelle que c'est à notre demande que la fête est maintenue car si l'on avait arrêté complètement il aurait été difficile de le relancer plus tard. Cette manifestation est la 2^{ème} de France après Montreuil pour le livre de jeunesse, c'est important et nous espérons qu'ils arrivent à se restructurer pour repartir du bon pied. Nous leur souhaitons plein de courage.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOLIDARITE

25. MISE EN PLACE D'UN CHANTIER INTERNATIONAL AVEC L'ASSOCIATION CONCORDIA

Rapporteur : Céline ARANEGA

Vu la Commission Affaires scolaires et solidarité.

Madame Céline ARANEGA, Adjointe, expose que l'association CONCORDIA organise des projets de volontariat et de mobilité internationale, notamment des chantiers internationaux de jeunes bénévoles. C'est une association reconnue d'Education populaire ayant pour buts déclarés de :

- Contribuer à l'animation de la vie sociale,
- Favoriser la circulation des personnes et des idées par les échanges internationaux,
- Promouvoir un projet éducatif, encourageant une citoyenneté active des personnes pour une société démocratique, solidaire et participative.

Madame Céline ARANEGA, Adjointe, rappelle qu'un chantier « Concordia » est organisé chaque année depuis 2022 sur la commune et propose de poursuivre l'expérience dans la mesure où le bilan est systématiquement très positif (rencontres, travaux, organisation).

Le chantier prévu cet été sera la remise en état d'un chemin des anciennes carrières du Midi et la valorisation du patrimoine.

➤ Le Chantier :

Dates et lieux :

- Lieu : Saint-Paul-Trois-Châteaux
- Dates : Du 16 au 30 juillet 2025 ou du 30 juillet au 13 août 2025
- Durée : 15 jours calendaires incluant les jours d'arrivée et de départ des bénévoles

Effectifs bénévoles :

- Bénévoles Concordia : 12
- Bénévoles locaux : 2

➤ **Participation et engagements de la commune :**

Participation financière : 5 670 €.

Mises à disposition/engagement des services : Suivi technique, prise en charge des matériaux et frais de matériel, mise à disposition de l'hébergement, d'un local, des mobiliers et équipements.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui détermine les conditions de mise en œuvre cet été, de ce chantier international avec l'association Concordia.

Intervention de Mr Alain PECHERAND : Ce type de chantier est quand même moins intéressant pour les jeunes de Saint-Paul-Trois-Châteaux car il ne donne pas accès comme pour les chantiers jeunes aux avantages pour le BAFA ou le permis de conduire. Ne peut-on pas imaginer de leur donner le même accès aux jeunes de Saint-Paul-Trois-Châteaux ?

Réponse de Mme Céline ARANEGA : Non car cela passe par l'Association Concordia, c'est une autre formule.

Réponse de Mr Daniel BERNARD : C'est complètement différent. Les chantiers jeunes sont pour les tricastins pour le BAFA mais Concordia est une opération internationale. On ne peut pas attribuer les mêmes avantages. Les jeunes du chantier Concordia payent pour venir sur ces chantiers, c'est tout à fait différent, il ne faut pas confondre.

Intervention de Mr Alain PECHERAND : Et uniquement pour les 2 tricastins ?

Réponse de Mr Daniel BERNARD : Pour les 2 tricastins il n'y a pas de cotisation. C'est du volontariat pour nos jeunes tricastins aussi de participer à ces chantiers, c'est une découverte.

Intervention de Mme Céline ARANEGA : La mission est totalement différente, elle n'est pas faite dans le même but.

Intervention de Mr Alain PECHERAND : D'accord mais cela reste des chantiers jeunes. D'un côté on a droit à certains avantages et pas de l'autre.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Ce n'est pas du tout dans le même état d'esprit. Les deux jeunes locaux se mêlent aux internationaux. L'an dernier il y avait des gens d'Amérique du Sud, des Tchèques, l'idée est de faire un échange. Les bénévoles vivent avec eux, dorment avec eux. Nous créons des liaisons internationales. Ces deux jeunes auraient aussi la capacité de participer aux chantiers jeunes également.

Intervention de Mr Guy FAYOLLE : Ils profitent de toute l'organisation qui est mise autour. Il y a des animations, des visites gratuites. Ce sont 2 activités et 2 mentalités différentes, 2 objectifs et 2 cibles différentes. Nous n'avons pas la même population concernée par les volontaires qui s'impliquent dans ce type de démarche. Les initiatives sont complémentaires mais ne peuvent pas fusionner.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : On pourrait se demander si on arrive à produire deux jeunes tricastins en tant que bénévoles dans ce chantier Concordia. Si on n'y arrive pas, ce serait dommage et c'est pour cela que peut-être il faudrait revoir la proposition, c'est le sens de nos remarques. Ce serait une occasion perdue. Vous avez dit que c'était l'occasion d'avoir des relations internationales avec une ouverture d'esprit etc... cela pourrait devenir hyper attractif.

Intervention de Mme Céline ARANEGA : Dans ce cas, cela veut dire qu'il faut que l'on revienne le projet et ce n'est pas notre souhait.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : La première année, deux jeunes ont abandonné, c'est cela ? La deuxième année ?

Réponse de Mme Céline ARANEGA : Oui ils n'ont pas terminé.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Il faudrait dire que le chantier Concordia est éligible aux chantiers jeunes c'est tout.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Non, ce n'est pas possible car l'Association Concordia a un règlement strict : pas de rémunération des stagiaires, juste la prise en charge de leurs frais de vie + les annexes de loisirs. Ils ne seraient pas d'accord que deux jeunes tricastins, que nous avons imposés, soient rémunérés. Si nous ne respectons pas leur cahier des charges, ils vont refuser.

Procède au vote : Procède au vote : 28 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. (JL PERILLON)

ENFANCE JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

26. RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – JUIN 2025

Rapporteur : Nathalie GLEIZE

Vu la Commission Enfance jeunesse et petite enfance ;

Vu la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, stipulant que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui ne peuvent appartenir au conseil municipal » ;

Vu les délibérations en date du 18 octobre 2018 et du 30 mars 2023 approuvant le renouvellement des membres du Conseil Municipal des Jeunes pour un mandat de 2 ans.

Madame Nathalie GLEIZE, Conseillère municipale, informe l'assemblée qu'il convient de renouveler les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) au mois de juin 2025. Elle précise qu'un règlement régit les conditions de fonctionnement du CMJ et rappelle les objectifs de cette assemblée :

- Écouter l'expression des jeunes et mettre en place un programme d'actions,
- Inscrire le CMJ dans la politique Jeunesse de la ville,
- Former les citoyens par un mode de participation à la vie locale,
- Mettre en relation les Jeunes avec les décideurs politiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes ;
- **D'ADOPTER** le règlement électoral annexé à la présente délibération.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Une demande de précision : Qu'est-ce que vous entendez par « former les citoyens par un mode de participation à la vie locale » ?

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Ils participent par exemple au projet d'évolution du skate park ou à la mise en place de la brocante junior.

Intervention de Mme Nathalie GLEIZE : Ils décident du choix de l'association pour donner le bénéfice de la brocante.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Est-il prévu d'aborder un peu la notion d'un budget, de leur apprendre la valeur de l'argent public et de sa provenance ?

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Il s'agit des 12-15 ans, je ne pense pas qu'ils s'y intéressent beaucoup. Ils s'intéressent, par contre, aux institutions de la France que je leur présente (député, sénateur...). Je pense que ce ne serait pas un plus pour eux de les noyer avec des budgets. Il est toujours possible de les informer, cela ne me gêne pas du tout. Ce sera vu avec Nathalie et Georgia. Nous essayons de leur faire visiter soit le Sénat, soit l'Assemblée Nationale pour qu'ils se rendent compte de ce que c'est. Il s'agit surtout de la découverte du monde démocratique. Ils auront le temps de voir les budgets, y compris de gérer le leur.

Intervention de Mr Jean-Luc PERILLON : Justement, si cela leur permettait de bien gérer le leur, ce serait déjà pas mal. Ce serait bien de leur faire un petit éclairage mais on ne va pas leur demander de manier la M57.

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : C'est un projet que l'on soumettra à la commission jeunesse je pense.

Intervention de Mme Sophie de DIANOUS : Est-ce que la date des élections a été fixée ? 20 ou 21 juin ? (Étant donné que nous devons être présents)

Réponse de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Il s'agit du 13 juin.

Intervention de Mr Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité.

INFORMATIONS

RECENSEMENT DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

NUMERO	OBJET	DATE DE L'ACTE	TITULAIRE	MONTANT
DC2025-001	Passation d'un contrat avec TRIB'ALT Coopérative de Cies et d'artistes - spectacle médiathèque du 17/05/2025	30/01/2025	TRIB'ALT	465 € TTC
DC2025-002	Passation d'un contrat avec la Compagnie GORGOMAR – spectacle médiathèque du 26/04/2025	30/01/2025	GORGOMAR	1 086,65 TTC
DC2025-003	Attribution du marché N°2025002 "Impression des magazines et des autres supports de communication pour la ville de Saint Paul Trois Châteaux" pour les lots : Lot 1 : Impression de magazines Lot 2 : Impression d'affiches sucettes 120 x 176 cm Lot 3 : Impression de flyers, dépliants et affiches Lot 4 : Impression de banderoles, roll-up, winflag, panneaux	31/01/2025	Lot 1 : Graphot Lot 2 : Westgraphy SAS Lot 3 : Graphot Lot 4 : Graphot	LOT 1 maxi annuel 30 000 € HT, maxi sur 2 ans 60 000 € HT LOT 2 maxi annuel 3 000 € HT, maxi sur 2 ans 6 000 € HT LOT 3 maxi annuel 10 000 € HT, maxi sur 2 ans 20 000 € HT LOT 4 maxi annuel 20 000 € HT, maxi sur 2 ans 40 000 € HT
DC2025-004	Attribution du marché N°2025003 "Diagnostic territorial et étude de pressions sur les bassins d'alimentation de captages d'eau potable de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux"	04/02/2025	SAFEGE SAS - SUEZ CONSULTING	21 640 € HT
DC2025-005	Attribution du marché N°2025004 "Maitrise d'œuvre pour la démolition de Saint-Paul 2003"	05/02/2025	SAFEGE SAS - SUEZ Consulting	31 320 € HT + 1 100€ HT Mission OPC en option
DC2025-006	Modification de la régie de recettes des droits de place des marchés, foires, fêtes foraines, cirques et occupations du domaine public	05/02/2025	Mairie	

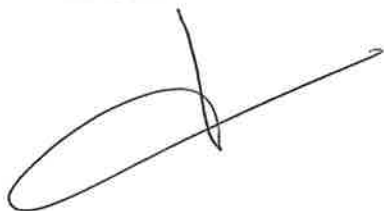
NUMERO	OBJET	DATE DE L'ACTE	TITULAIRE	MONTANT
DC2025-007	Passation d'un contrat d'artiste avec l'orchestre TENUE DE SOIREE – thé dansant du 18/02/2025	06/02/2025	Tenue de soirée	1 007,30 € TTC
DC2025-008	Convention d'occupation précaire du 01/01/2025 au 31/12/2025 renouvelable 2 fois au 3 allée du Rossignol, ZI du Bois des lots à Saint Paul Trois Châteaux	07/02/2025	SOLIHA Drôme	A titre gratuit
DC2025-009	Convention d'occupation précaire d'un local de 80m2 au 23 rue des écoles 1er étage à Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour une durée de 24 mois, renouvelables deux fois	07/02/2025	Mme KHIM Sinot, Présidente de la CPTS Ard'Drôm	A titre gratuit
DC2025-010	Signature d'un bail dérogatoire pour un local commercial de 25m2 situé 9 rue des écoles à Saint-Paul-Trois-Châteaux	10/02/2025	Mme FOUCAUD Christelle	Loyer mensuel : 200,00 €
DC2025-011	Attribution des marchés N°2024012 "travaux de rénovation et extension du musée d'archéologie Tricastine"	12/02/2025	Lot 13 : « Signalétique » : Impact signalétique Lot 14 : « Aménagement scénographique » : Xilografia nuova (Italie)	Lot 13 : 11 018,06 € HT Lot 14 : 194 775,00 € HT
DC2025-012	Passation d'une convention de partenariat pour la mise à disposition à titre gracieux d'un piano de concert dans le cadre du "3ème Concours International de Piano" du 21/04 au 26/04	14/02/2025	KAWAI France SAS	1 080 € TTC (50 % de frais de transport du piano aller-retour)
DC2025-013	Annulé			
DC2025-014	Indemnisation sinistre par assurance : Choc barrières avenue Frédéric Mistral	20/02/2025	SMACL Assurances	1 500 €

NUMERO	OBJET	DATE DE L'ACTE	TITULAIRE	MONTANT
DC2025-015	Passation d'un contrat de cession avec l'ensemble choral CANT'OUVEZE – concert cathédrale du 15/11/2025	20/02/2025	Chorale Cant'Ouvèze	5 000 € TTC
DC2025-016	Avenant n° 1 au marché N°2024013-04 « Travaux pour la construction d'un gymnase – Lot 4 : Couverture étanchéité »	26/02/2025	Lot 4 : Couverture et étanchéité	Avenant HT : - 47 523,60 € nouveau montant après avenant Total HT : 293 367,75 €
DC2025-017	Règlement immédiat : indemnisation choc barrières avenue Frédéric Mistral	04/03/2025	SMACL Assurances	3 573,10 €

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 avril 2025, sous réserve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Secrétaire de séance,
Mr Sémi ERRIAH



Le Maire,
Mr Jean-Michel CATELINOIS